3153

BALITRAND FAUBERT S.A.

Société Anonyme au capital de 4.500.000 francs

Siège social : Avenue de la Roubine

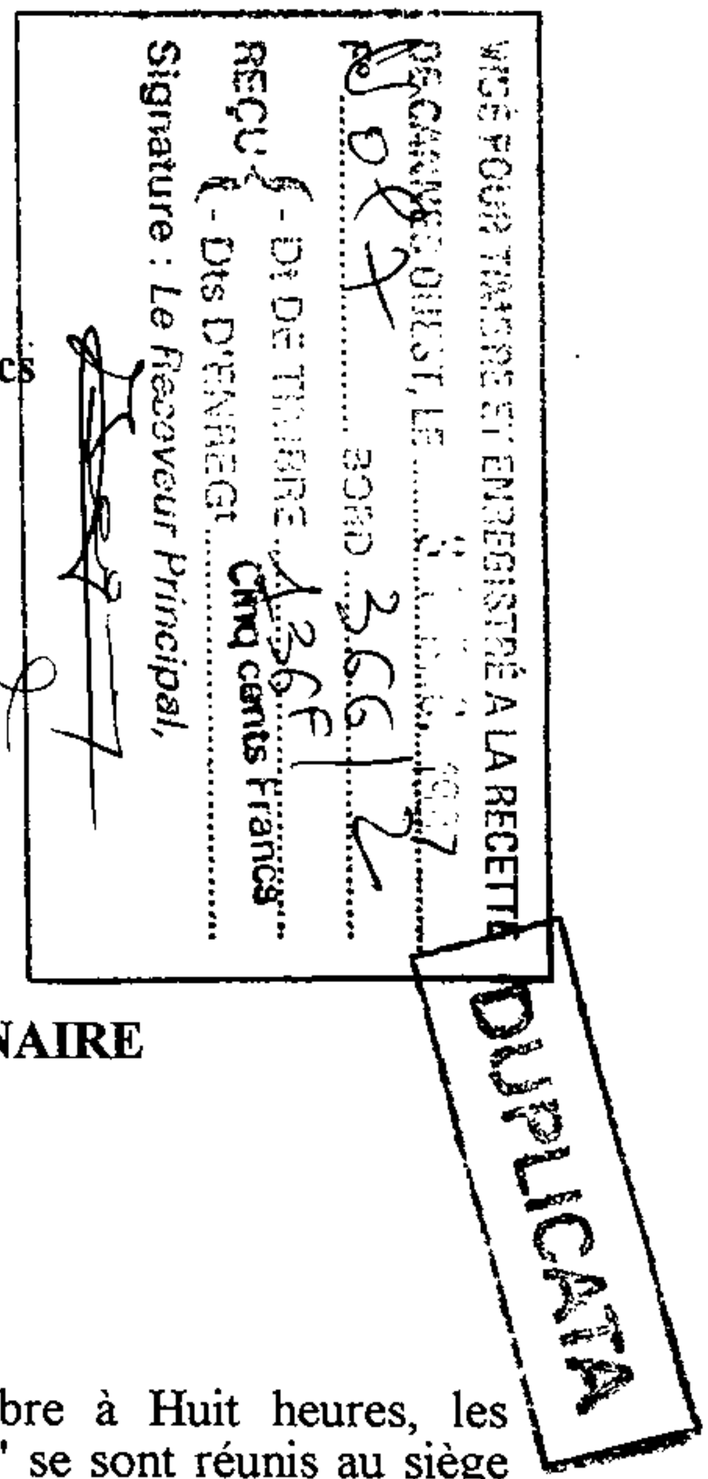
06150 CANNES LA BOCCA

R.C.S. CANNES B 695 720 821 / 57 B 82

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 DECEMBRE 1997



L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Sept et le Trente Décembre à Huit heures, les actionnaires de la Société Anonyme "BALITRAND FAUBERT S.A." se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est présidée par M. Raymond BALITRAND en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mme Pierrette BALITRAND est désignée comme secrétaire.
Est désigné comme scrutateur M. Joseph FAUBERT.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, fait apparaître que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du tiers du capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer en la forme Extraordinaire.

La S.C.P. "G. REYNIER - C. MULLER", Commissaires aux Comptes, dûment convoquée est absente et excusée. La S.A. "A.C.L. SUD" Commissaire aux Comptes titulaire dûment convoquée est absente et excusée.

M. le Président déclare que tous les actes et documents énumérés aux Articles 168 de la Loi du 24 Juillet 1966 et 135 du Décret du 23 Mars 1967 ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts.

M. le Président rappelle que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- modification de la date de clôture de l'exercice social en cours,
- pouvoirs pour les formalités,
- questions diverses.

M. Raymond BALITRAND prend la parole et procède à la lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Diverses observations sont échangées puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter la date de clôture de l'exercice social en cours qui a débuté le 1er Janvier 1997, du 31 Décembre 1997 au 31 Mars 1998. En conséquence, l'exercice 1997-1998 portera exceptionnellement sur quinze mois, et l'exercice suivant portera sur une période de neuf mois soit du 1er Avril 1998 au 31 Décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à Huit heures Trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les membres du bureau.

